



RENAULT RETAIL GROUP

Réseau commercial

Intranet : www.intra.renault.fr/cgt-central/index

Courriel Intranet Renault : cgt.central@renault.com

Site Internet : cgt-renault.com Courriel : rfa@cgt-renault.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !

La campagne des Entretiens Individuel à commencer et vous allez tous et toutes être convoqué(e)s par votre hiérarchie.

Pour certain(e)s ce sera une première, pour les autres un passage annuel habituel.

Nous tenons à vous rappeler que cet entretien doit être décliné en 2 parties :

- L'ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION
- L'ENTRETIEN PROFESIONNEL

Nous ne nous attarderons pas sur l'Entretien d'Évaluation

Outil de pression qui comporte certains risques soulignés par les CHSCT.

POURQUOI votre Entretien Professionnel est important ?

Cet Élément au caractère spécifique, qui bien employé peut être une bonne chose pour l'évolution du salarié, si celui-ci a le temps et les éléments nécessaires à sa préparation.

Il a pour but de permettre à tous les salariés d'examiner son projet professionnel en fonction de ses souhaits, de ses aptitudes, ses perspectives d'évolution dans l'entreprise et NE porte pas sur l'évaluation du travail du salarié.

LES POINTS SUIVANTS DEVRONT ÊTRE ÉVOQUÉS

- L'identification des moyens permettant l'adaptation des connaissances professionnelles à l'évolution de l'emploi, le développement des compétences, ou le renforcement de la qualification
- l'identification du ou des dispositifs de formation auquel il pourrait être fait appel ou envisagé
- les étapes possibles d'un projet professionnel.
- **les initiatives à prendre par le salarié** pour l'utilisation de son compte personnel de formation (CPF).

Il est indispensable de rappeler que ce compte vous appartient, vous êtes le seul à pouvoir autoriser sa mise à contribution, réfléchissez donc à 2 fois avant de le dilapider en formation « RRG » si votre hiérarchie vous le propose, cela reviendra à financer vous-même les formations de l'entreprise qui ne sont pas des formations qualifiantes.

Restez vigilant, inscrivez-vous de vous-même dès aujourd'hui vous garantit la confidentialité de votre compte.

(En cas de problèmes rapprocher vous d'un élu CGT)

TOUS LES 6 ANS,

L'entretien professionnel doit dresser un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel,

Il devra recenser :

- Les entretiens réalisés
- les actions de formations suivies par le salarié
- les évolutions salariales ou professionnelles intervenues
- les certifications obtenues par le salarié.

**Le salarié devra
obligatoirement
avoir bénéficié
D'au moins 3 de
ces 4 critères**

La loi prévoit que les 2 Entretiens doivent être bien distincts

L'entretien professionnel ne doit en aucun cas être confondu ou accolé à tout autre entretien. **Il s'agit là d'une précaution minimum garantissant à celui-ci de garder son caractère spécifique.**

Vos représentants seront attentifs à ce que cette règle soit bien respectée.

N'OUBLIEZ JAMAIS CETTE REGLE DE BASE:

Vous avez droit à un délai pour pouvoir préparer votre entretien et vous devez avoir la liste des formations correspondantes à vos fonctions dans l'entreprise

Votre hiérarchie va vous demander d'apposer votre signature sur chacun des 2 documents.

Vous n'avez aucune obligation de signer un entretien d'évaluation

(Aucune sanction n'est possible)

Si vous avez fait annoter toutes vos remarques sur le contenu du document pourquoi ne pas apposer votre signature.

Dans le cas contraire, signer vous engage à atteindre les objectifs qui vous sont fixés (le plus souvent imposés très rarement négociés) sans aucune contrepartie (financière ou évolutive). L'employeur peut parfaitement s'en servir contre vous.

Pour l'Entretien Professionnel l'engagement est tout autre et si le développement des compétences qui vous est proposé correspond à votre projet professionnel vous ne prenez aucun risque en le signant